

Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

2021 DAE 179 Subventions (94.000 euros) et conventions avec 11 structures de l'économie sociale et solidaire

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'économie sociale et solidaire (ESS) représente environ 10% de l'emploi à Paris à travers ses structures historiques (associations, coopératives, mutuelles, fondations), auquel s'ajoute l'emploi généré par les entreprises d'utilité sociale. L'ESS est demeurée créatrice d'entreprises et d'emploi en France tout au long des années 2000, y compris au plus fort de la crise.

Outre qu'elle représente un secteur important, croissant, et résilient, en termes d'activité et d'emploi, l'ESS est porteuse d'effets sociaux et environnementaux positifs sur la vie des Parisiennes et des Parisiens. De surcroît, les structures de l'ESS peuvent jouer un rôle d'aiguillon pour une évolution positive de l'ensemble de l'écosystème parisien, y compris l'économie classique, qui peut être « pollinisée » par des modèles de gouvernance plus démocratiques, des principes de gestion moins focalisés sur le lucre, et des finalités sociale et/ou environnementale fortes données à l'entrepreneuriat.

Cette nouvelle forme d'entrepreneuriat trouve son dynamisme dans la créativité des porteurs de projets, mais aussi l'accompagnement prodigué par des structures d'incubation, de mise en réseau, de plaidoyer ou encore d'animation.

Le présent projet de délibération vise à apporter le soutien de la Ville à 11 organismes de l'économie sociale et solidaire.

L'association régionale des **Cigales d'Ile-de-France** (clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire) a pour mission de fédérer, animer, développer et coordonner l'action de clubs parisiens qui collectent l'épargne de Parisien.ne.s désirant investir dans des entreprises naissantes du territoire, porteuses d'un projet économique à impact social. L'association fait le lien entre les épargnant.e.s et les porteurs et porteuses de projets, notamment en organisant des « bourses aux projets » bimestrielles, puis en veillant à l'accompagnement des projets.

En 2020, 10 projets parisiens ont été soutenus financièrement pour un montant total d'environ 40.000euros à la suite des cinq bourses aux projets qui ont été organisées. En 2021, on compte 14 clubs Cigales parisiens actifs, rassemblant 182 membres. Outre le maintien de ses activités d'accompagnements et de financements de projets, l'association souhaite développer l'engagement des citoyens auprès des projets de l'ESS en mettant en œuvre des actions de

sensibilisation et en créant de nouveaux clubs. L'association envisage également de développer de nouvelles fonctionnalités sur sa plateforme digitale (bourse aux projets en ligne, amélioration de la fluidité des échanges entre cigaliers sur les projets suivis.) Considérant l'intérêt que présente ce projet pour la Ville de Paris, je vous propose d'accorder à l'association au titre de 2021 une subvention de fonctionnement de 10.000 euros.

Thanks For Nothing est une association fondée en 2017, qui mobilise les acteurs du monde de la culture et du monde associatif pour concevoir des projets solidaires et culturels innovants ayant un impact concret sur notre société.

L'association propose deux projets visant à contribuer au progrès social selon trois axes : la défense des droits humains, l'éducation, la protection de l'environnement. Le projet « La forêt en mouvement » consiste à planter 700 arbres dans un objectif de reforestation urbaine et de sensibilisation à l'environnement. 200 arbres ont déjà été plantés et l'objectif est d'en planter 500 en 2021. Le projet « Poetry saved my life » vise à soutenir les associations, en particulier parisiennes, œuvrant pour la défense des droits des femmes par la vente de tee-shirts imprimés avec des phrases ou des dessins de poètes et d'artistes, dont les bénéfices sont intégralement reversés à ces structures.

Considérant l'intérêt que présente ce projet pour la Ville de Paris, je vous propose d'accorder à l'association au titre de 2021 une subvention de fonctionnement de 5.000 euros.

L'association **Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Ile-de-France (CRESS IDF)** est un réseau d'acteurs franciliens qui œuvre depuis 1994 à la promotion et au développement de l'économie sociale et solidaire. À ce titre, l'association conduit une mission de communication et de représentation pour affirmer et défendre la place de l'Économie sociale et solidaire dans la vie économique de l'Ile-de-France.

En 2021, la CRESS propose de soutenir le développement de l'ESS à Paris par la diffusion de son expertise (chiffres clefs, analyses sur l'emploi et les filières), notamment auprès des services de la Ville de Paris, et la mise en relation avec son réseau, et par sa participation aux instances impliquées dans le développement de l'ESS à Paris (forums, tables rondes, jurys d'appels à projets). La CRESS souhaite aussi apporter son soutien aux démarches visant à la création de structures de l'ESS par les jeunes, comme le programme Start'in ESS de la Maison des initiatives étudiantes (MIE). La CRESS se fixe enfin comme objectif de relayer et faire connaître les actions en faveur de l'ESS menées sur le territoire parisien aux 8.500 abonné.e.s de sa lettre de diffusion.

Considérant l'intérêt que présente ce projet pour la Ville de Paris, je vous propose de m'autoriser à signer avec l'association CRESS IDF la convention annuelle dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, au titre de l'exercice 2021, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros.

La SAS **Système C**, créée en 2021, visant l'agrément ESUS, a pour objet la lutte contre l'exclusion, la précarité et l'isolement, à travers un appui renforcé à des publics vulnérables au sein de dynamiques de solidarités territoriales. Dans le quartier du Grand Belleville, marqué par la richesse des savoir-faire, mais aussi par les difficultés socioéconomiques des habitant.e.s, le projet des FAAB (Fabrications Artisanales Amandiers Belleville) a pour objectif d'accompagner des collectifs d'habitants en outillant les producteurs amateurs en compétences et

techniques transverses afin de leur permettre de développer la production et la vente de produits artisanaux et de structurer ces activités informelles en activités stables génératrice de ressources. Dans ce but, Système C souhaite réunir et fédérer les acteurs locaux, les publics concernés et les professionnels de l'insertion professionnelle dans un espace de partenariat permettant de mutualiser leurs ressources : savoir-faire, outils ou techniques des producteurs.trices, réseaux et ressources logistiques des acteurs locaux, matériel et appui au développement d'activité par des professionnels de l'insertion.

Considérant l'intérêt que présente ce projet pour la Ville de Paris, je vous propose d'accorder à l'association au titre de 2021 une subvention de fonctionnement de 3.000 euros.

L'association **Tout autre chose** œuvre dans le 9^{ème} arrondissement de Paris pour la création et le renforcement des liens sociaux et l'assistance aux personnes en difficulté. Elle a développé une activité de table d'hôtes et propose des déjeuners en semaine. L'association, qui compte quatre salariés, propose aussi des activités destinées à aider son public à reprendre pied dans une vie active et citoyenne, notamment des ateliers d'apprentissage du français, d'aide administrative et juridique ou de coaching emploi. Tout autre chose accueille et accompagne des personnes condamnées à des TIG (travaux d'intérêt général). Un partenariat avec un magasin Biocoop a été mis en œuvre pour la redistribution de ses invendus alimentaires.

Considérant l'intérêt que présente ce projet pour la Ville de Paris, je vous propose d'accorder à l'association au titre de 2021 une subvention de fonctionnement de 5.000 euros.

L'association **Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles (UFISC)** (19^e) a été créée en 2000. Il s'agit d'une fédération professionnelle composée d'organisations d'employeurs constituées en fédérations et en syndicats. L'association représente plus de 2.500 structures des secteurs artistiques et culturels. Son objet est de soutenir et de défendre les intérêts collectifs des organisations adhérentes du domaine des arts vivants et de la culture, notamment en matière de législation et réglementation, concernant l'emploi, les aspects juridiques et fiscaux, ainsi que les conditions d'exercice des activités et professions relevant de ce domaine. L'UFISC conduit un travail de veille, d'analyse, et de propositions dans le but de renforcer la structuration professionnelle du secteur artistique et culturel, tout en poursuivant des actions de sensibilisation et d'information sur l'inscription des acteurs des arts et de la culture dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Le projet proposé est la Maison des Réseaux Artistiques et Culturels (MRAC), ancrée au sein du quartier de la place des Fêtes dans le 19^e arrondissement. La MRAC s'inscrit dans une démarche de mutualisation de locaux et constitue un pôle de coopération et d'accompagnement liant culture et ESS, bien identifié par les structures culturelles du territoire. La MRAC est un lieu ouvert, qui leur apporte un soutien concret en mettant à leur disposition des espaces de réunions, des services et ressources adaptés, des temps de formation et d'accompagnement. Piloté par l'UFISC à travers la coopération construite entre une dizaine d'organisations professionnelles de secteurs et de missions variés, ce pôle d'accompagnement et de coopération permet une analyse fine et transversale des enjeux culturels territoriaux.

Considérant l'intérêt que présente ce dispositif pour la Ville de Paris, je vous propose de soutenir cette action par une subvention de fonctionnement de 5.000 euros.

La SCIC **Petit Bain** gère et exploite depuis 2012 un dispositif mobile de création et de diffusion artistique, situé sur une barge amarrée 7, port de la Gare (13^e arrondissement), permettant la production, la circulation, la diffusion et la promotion d'œuvres et d'activités sociales. En 2021, la SCIC souhaite développer ses multiples activités notamment sous l'angle de la solidarité et de l'ancrage territorial. Elle souhaite développer de nouveaux partenariats dans le cadre du projet « Welcome », qui consiste à organiser des concerts dans des centres d'hébergement d'urgence. Après avoir initié la démarche avec Emmaüs Solidarité et Aurore, Petit Bain souhaite nouer un partenariat avec l'Armée du Salut pour ce projet.

Dans une volonté d'ancrage territorial fort, la coopérative souhaite orienter son offre artistique et culturelle en priorité vers les habitants du 13^{ème} arrondissement en organisant des activités à destination des jeunes et en partenariat avec les structures sociales, culturelles, éducatives et institutionnelles de l'arrondissement. Afin de proposer des réponses aux problématiques environnementales actuelles, Petit Bain souhaite inspirer le milieu de la culture en devenant l'un des premiers lieux culturels parisiens à tendre vers la neutralité carbone.

Considérant l'intérêt que présente ce projet pour la Ville de Paris, je vous propose d'accorder à l'association au titre de 2021 une subvention de fonctionnement de 5.000 euros.

L'association **Café associatif Pernety** gère et anime le Moulin à Café, qui a été créé en 2006 dans le 14^{ème} arrondissement, à l'initiative d'habitants du quartier, désireux de créer un lieu de restauration partagée et conviviale, ouvert à tous, mais aussi de promotion de la citoyenneté, de la mixité sociale et de l'éducation populaire. Le Moulin à Café est situé non loin du quartier prioritaire Didot-Porte de Vanves. et propose de nombreuses animations, dont de nombreuses activités liées à l'économie sociale et solidaire.

En 2021, l'association entend amplifier sa programmation spécifique à l'ESS, sous la forme de partage d'expérience et de savoir-faire pour les porteur·se·s de projet de cafés associatifs en vue de créer un réseau ; de projections et débats (cycle « Voir et Agir ») avec des associations partenaires en lien avec les différents aspects de l'économie sociale et solidaire ; d'actions de sensibilisation à des thèmes tels que la lutte contre le gaspillage alimentaire, le bien-manger, la réduction des déchets.

Considérant l'intérêt que présente ce projet pour la Ville de Paris, je vous propose d'accorder à l'association au titre de 2021 une subvention de fonctionnement de 5.000 euros.

La **Coopérative de Liaison des Activités et des Ressources Artistiques - CLARA** - a été créée en 2007. Cette SCOP-SA agréée ESUS est une coopérative d'activités et d'emplois (CAE) qui consacre son activité à l'accompagnement à la structuration des projets entrepreneuriaux des professionnels des métiers culturels et créatifs. CLARA a mis en place en novembre 2020 un nouveau modèle d'accompagnement, qui se déroule en trois temps : un temps de sensibilisation comprenant vingt réunions d'information ; un temps d'accompagnement pré-crédation, où l'entrepreneur intègre la CAE et signe un premier contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) de trois mois ; un temps d'accompagnement post-crédation où, une fois le modèle économique stabilisé, l'entrepreneur accompagné

signe un contrat à durée indéterminé d'entrepreneur-salarié (CDI-CESA). En 2021, la structure s'est fixé comme objectif l'accompagnement de 24 Parisien.ne.s. Considérant l'intérêt que présente ce projet pour la Ville de Paris, je vous propose de m'autoriser à signer avec la CAE CLARA la convention annuelle dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, au titre de l'exercice 2021, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 13.000 euros.

La CAE CLARA, a créé en 2012 son établissement audiovisuel, la SCOP-SA **CLARA bis**. Cette CAE répond aux besoins la structuration des projets entrepreneuriaux des professionnels de l'audiovisuel et du numérique. CLARA bis développe son activité sous les mêmes numéro SIREN, statuts et conseil d'administration que la CAE CLARA en mutualisant les outils de gestions et d'animation du collectifs et modalités d'accompagnements. CLARA bis a mis en place en novembre 2020 un nouveau modèle d'accompagnement, qui se déroule en trois temps : un temps de sensibilisation comprenant vingt réunions d'information ; un temps d'accompagnement pré-crédation, où l'entrepreneur intègre la CAE et signe un premier contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) de trois mois ; un temps d'accompagnement post-crédation où, une fois le modèle économique stabilisé, l'entrepreneur accompagné signe un contrat à durée indéterminé d'entrepreneur-salarié (CDI-CESA). En 2021, la structure s'est fixé comme objectif l'accompagnement de 12 Parisien.ne.s.

Considérant l'intérêt que présente ce projet pour la Ville de Paris, je vous propose de m'autoriser à signer avec la CAE CLARA bis la convention annuelle dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, au titre de l'exercice 2021, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 19.000 euros.

L'association Union Régionale des Sociétés Coopératives de Production Ile-de-France, Haute Normandie, du Centre Orléanais et DOM-TOM (URSCOP Ile-de-France), créée en 1938, est adhérente à la Confédération Générale des SCOP, qui regroupe les 12 unions régionales de France. L'URSCOP d'Ile-de-France a pour mission de représenter et de faire connaître les SCOP de la région, d'encourager leur création et leur développement, tout en favorisant les échanges entre les entreprises adhérentes elles-mêmes. L'association promeut la création de coopératives, majoritairement par des demandeurs d'emploi, ou à partir d'associations souhaitant évoluer vers un nouveau modèle économique. Il s'agit aussi d'entreprises reprises par leurs salariés, afin de sauver l'outil de travail et de maintenir l'emploi, et enfin, d'entreprises en bonne santé financière, dont les dirigeants, proches de la retraite, souhaitent proposer le rachat à leurs salariés. L'URSCOP apporte une réponse précise, concrète et opérationnelle aux interrogations des porteurs de projets coopératifs concernant la gouvernance, les domaines juridique et financier.

L'URSCOP organise un programme d'accompagnement qui se déroule en trois phases : une première phase vise à sensibiliser les porteurs de projets au statut coopératif, à détecter les projets et à orienter le cas échéant. Cette phase se matérialise par la participation à des actions de sensibilisation, en partenariat avec les collectivités et les acteurs de l'ESS parisiens (Les Canaux notamment), par la tenue de quatre réunions d'information collectives par mois sur le statut coopératif

et par la participation à des salons. Une deuxième phase vise la création de coopératives par un accompagnement spécifique, grâce aux outils financiers du Mouvement coopératif et à un travail d'intermédiation réalisé auprès de ses partenaires financiers (Crédit Coopératif notamment). Un accompagnement juridique est également proposé pour l'élaboration des statuts et l'immatriculation de la structure. La troisième phase est un accompagnement post-crétion qui comprend un dispositif de conseil juridique, économique et financier destiné à favoriser la pérennité des projets créés ; un dispositif de formation pour renforcer les compétences des porteurs de projet ; un dispositif d'animation territoriale visant à développer les coopérations entre entreprises créées. Dans l'ensemble de ces trois phases, l'association se fixe comme objectif, en 2021, d'orienter et d'accompagner 225 porteuses et porteurs de projets.

Considérant l'intérêt que présente ce projet pour la Ville de Paris, je vous propose de m'autoriser à signer avec l'association URSCOP Ile-de-France la convention triennale dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, au titre de l'exercice 2021, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 19.000 euros.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris